

Commune de Martrois. Devis Des travaux de réparations et d'appropriation de la Maison Commune. 22 Juillet 1876.

Numéro d'inventaire : 1978.05632

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1876

Description : Feuilles doubles cousues, manuscrites.

Mesures : hauteur : 293 mm ; largeur : 201 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Martrois

Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7

Lieux : Côte-d'Or, Martrois

Commune de Martrois.

Devis

Des travaux de réparations
et d'appropriation de la Maison commune.

22 Juillet 1876.

Commune de Marlois.

*Devis des travaux de réparations
et d'appropriation de la Maison d'Ecole de la Commune
de Marlois, dressé par le Bourgmestre, pour être donné au
Conseil Municipal et ensuite à l'approbation de l'Authorité
Supérieure.*

Expposé en détail des travaux.

L'intérieur de la Maison commune de Marlois est dans un délabrement complet, aussi le Conseil Municipal est d'avis, pour la conservation de l'édifice et pour répondre aux instructions de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique insérées dans sa Circulaire du 15 Juin dernier, de faire faire les réparations les plus urgentes qui consistent en enduits intérieurs et extérieurs, portes et croisées à remplacer, couverture, carrelage, peinture, vitrage, aménagements, etc.

Il nous a été, par l'ordre de Monsieur le Maire, chargé de dresser le devis estimatif des réparations et fournitures de toute façon à faire pour l'appropriation de cette maison.

Sur l'avis du Conseil, nous avons dressé notre devis de la manière suivante.

Chap. I^e.

Indications générales.

Enduits extérieurs. Les enduits extérieurs seront faits à deux mortiers composés de chaux et sable fin bien lavé, dans toutes les parties du bâtiment qui en ont besoin. Il y aura deux couches de ce dernier ; la première fêlée,

La seconde couche sera lorsque la première sera à moitié sèche. Les cadres des ouvertures et les parties bouchardées seront ménagés avec soin.

Enduits intérieurs. Les enduits intérieurs, dans les parties tombées, seront dégrossis avec du mortier bâtarde, dresser à la bâche et foulés avec du plâtre gras. Les baies des portes et fenêtres seront enduites avec du plâtre pur fait au plâtre blanc.

Carrelage. Le carrelage sera fait en carreaux à six pans, provenant des carrières de Pouilly posés à bain de mortier composé de chaux, sable et plâtre par portions égales. Le gresin sera conditionné avec des carreaux carrés.

Coverture. La couverture sera faite en tuile plate de bonne qualité, bien cuite, non gâtées et légèrement cambrées; elles seront posées sur les lambries telles qu'elles existent actuellement.

Le faîtage sera garni de tuiles faites à recouvrement posées à bain de mortier de chaux et sable fin.

Les cordons et rives seront faits avec du mortier semblable.

Plafonds. Les plafonds seront dégrossis sur lattis comme ils sont placés, sauf à remplir ceux qui n'offrent pas les conditions convenables, avec du plâtre fin, première qualité, et foulé à la bâche.

Porte et Carrelage du four. La porte et le carrelage du four seront faits avec des briques ou galets de terre bien cuite et avec mortier de bonne qualité.

Ménagerie. Détail d'une croise. Cette croise sera faite en bois de chêne bien sec, 1^{re} qualité, sans nœuds, vieux ou rougi. Les battants seront fermés au dormant ayant appui sur une clé; ils auront 0,07 d'épaisseur et 0,09 de largeur formant à l'apex une goutte de long; par dessous le rebord de clé, il y aura une fente étroite, ayant 0,01 de profondeur, pour éviter les eaux pluviales. Le dormant sera maintenu contre la machine avec six fortes pattes en fer. Les battants seront faits en bois de chêne de 0,09 d'épaisseur. Le montant au milieu sera fait

